

## VIDE-COFFRE A JOUETS A DONZENAC

### REGLEMENT

L'Office de Tourisme du Pays de Donzenac à Vigeois vous remercie et vous prie de bien vouloir prendre connaissance du règlement régissant son vide-coffre à jouets organisé le 11 Décembre 2011 de 9H00 à 13H00, au Gymnase de Donzenac.

- 1- L'entrée du vide-coffre à jouets est gratuite pour les visiteurs. Des responsables seront présents au Gymnase de Donzenac pour assurer la réception des participants à partir de 7H00. Vous êtes invités à vous présenter auprès de ces derniers dès votre arrivée.
- 2- Les exposants s'engagent à ne remballer leur marchandise **qu'après 13H00**.
- 3- Il est interdit de modifier la disposition des emplacements sans l'accord des organisateurs.
- 4- Les emplacements qui n'auront pas été occupés à 9H00 ne seront plus réservés (sauf accord préalable avec les organisateurs) et pourront être répartis en fonction des demandes. Ils ne seront pas remboursés à ceux qui n'auraient pas eu cet accord.
- 5- Des inscriptions pourront être prises le jour même s'il reste des emplacements disponibles avec **obligation** pour les inscrits de dernière minute d'occuper les emplacements imposés par le comité d'organisation.
- 6- Les organisateurs se réservent le droit de refuser l'inscription d'un exposant et d'exclure celui qui ne

TSVP ➔



### BULLETIN D'INSCRIPTION VIDE-COFFRE A JOUETS

PARTICULIER

*Se déroulant le Dimanche 11 Décembre 2011, de 9h à 13h, au Gymnase de Donzenac*

*A retourner, accompagné du règlement et de la photocopie recto-verso de la carte d'identité, à :  
Office de Tourisme - 2 Rue des Pénitents - 19270 DONZENAC - Tél. : 05 55 85 65 35*

#### Je soussigné(e).

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
CP ..... Ville ..... Tél. : ..... E-mail : .....

#### Titulaire de la pièce d'identité :

Permis de conduire - carte d'identité (1)  
N° ..... Délivrée le ..... par .....

Réserve ..... mètres linéaires à 2€ le mètre soit : ..... €

Joint un chèque de ..... € à l'ordre de l'Office de Tourisme du Pays de Donzenac à Vigeois

#### Déclare sur l'honneur :

- Avoir pris connaissance du règlement et de s'engager à s'y conformer
- De ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code du commerce)
- De non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

*Pour confirmation ou renseignements complémentaires, contacter le 05 55 85 65 35.*

Fait à ....., le .....

(1) Rayer la mention inutile

Signature

respecterait pas ce règlement ou qui perturberait la bonne marche de la manifestation.

- 7- Afin de pouvoir participer à cette manifestation vous devez réserver votre emplacement en nous retournant le bulletin d'inscription dûment rempli accompagné du chèque correspondant au métrage réservé et de la photocopie recto-verso de votre pièce d'identité.
- 8- Chaque exposant devra être en mesure de présenter la pièce d'identité correspondant à celle indiquée sur le bulletin de réservation. Il sera responsable de son emplacement, de la surveillance de son déballage, de ses prix et de la disposition de sa marchandise. Il devra être également en mesure d'établir la provenance des objets présentés.
- 9- Les renseignements demandés lors de l'inscription sont exigés par la réglementation sur les ventes au déballage. Ils figureront sur un registre tenu par l'organisateur pour répondre à toute réquisition.
- 10- Toute défection devra être signalée 8 jours avant la date du vide-coffre à jouets pour prétendre à un remboursement. Passé ce délai, les demandes de remboursement seront étudiées au cas par cas et seulement dans le cadre d'un évènement imprévu dûment justifié (maladie, accident).
- 11- Lors de ce vide-coffre à jouets, les exposants sont autorisés à vendre jouets, jeux, jeux de sociétés, peluches, vêtements pour bébé, etc., d'occasion et en bon état, et parfait état de marche. Il est interdit de vendre des produits alimentaires sans l'autorisation de l'organisateur.
- 12- Le renvoi du bulletin de participation ci-joint implique sans réserve l'acceptation du présent règlement.
- 13- L'Office de Tourisme du Pays de Donzenac à Vigeois décline toute responsabilité pour les dommages corporels ou matériels causés ou subis par les exposants pendant la manifestation.



## **BULLETIN D'INSCRIPTION VIDE-COFFRE A JOUETS**

COMMERÇANTS  
ASSOCIATIONS

***Se déroulant le Dimanche 11 Décembre 2011, de 9h à 13h, au Gymnase de Donzenac***

*A retourner, accompagné du règlement et de la photocopie recto-verso de la carte d'identité, à :  
Office de Tourisme - 2 Rue des Pénitents - 19270 DONZENAC - Tél. : 05 55 85 65 35*

### **Je soussigné(e).**

Nom : ..... Prénom : .....  
Représentant la société/Association, (raison sociale) .....  
N° de registre du commerce des métiers : ..... de .....  
Adresse : .....  
CP ..... Ville ..... Tél. : ..... E-mail : .....

### **Titulaire de la pièce d'identité :**

Permis de conduire - carte d'identité (1)  
N° ..... Délivrée le ..... par .....

**Réserve ..... mètres linéaires à 2€ le mètre soit : ..... €**

Joint un chèque de ..... € à l'ordre de l'Office de Tourisme du Pays de Donzenac à Vigeois

### **Déclare sur l'honneur :**

- Avoir pris connaissance du règlement et de s'engager à s'y conformer
- Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

*Pour confirmation ou renseignements complémentaires, contacter le 05 55 85 65 35.*

Fait à ....., le .....

*(1) Rayer la mention inutile*

Signature